

Septembre 2007

Québec, le 9 octobre 2007

Madame Fabienne Desroches  
Directrice générale  
Cégep de Sorel-Tracy  
3000, boul. de la Mairie  
Sorel-Tracy (Québec) J3P 5B9

**Objet : Suivi de l'évaluation du programme *Arts et Lettres***

Madame la Directrice générale,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 27 septembre dernier, des mesures adoptées par le Cégep de Sorel-Tracy pour donner suite au rapport d'évaluation du programme *Arts et Lettres* (500.A1). Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait recommandé au Collège d'appliquer la PIEA de façon à assurer une évaluation juste et équitable et qui vérifie l'atteinte des standards. Le rapport contenait également des suggestions et des invitations concernant notamment la pertinence et la cohérence du programme ainsi qu'à propos du plan d'action.

Le Collège a entrepris plusieurs actions visant à répondre à la recommandation de la Commission. Il travaille à mettre en place un nouveau modèle de plan de cours ainsi qu'une grille d'analyse pour en vérifier la conformité avec la PIEA. Depuis l'évaluation du programme, un contrôle de la pondération des épreuves finales des cours du programme a été fait pour s'assurer de la conformité avec la PIEA. Pour certains cours du programme, les critères d'évaluation des processus de création et de l'épreuve terminale de cours ont été précisés. Enfin, le Collège indique dans son suivi que l'évaluation de l'application de la PIEA à laquelle il procède lui permettra de mettre en œuvre des actions visant notamment à assurer des évaluations des apprentissages justes et équitables. La Commission pourra vérifier l'efficacité des mesures prises par le Collège concernant l'évaluation des apprentissages lors de cette opération d'évaluation de l'application de la PIEA qu'elle réalisera sous peu dans tous les collèges.

Enfin, le Collège a réalisé ou entrepris plusieurs actions qui répondent à des suggestions et invitations comprises dans le rapport d'évaluation de la Commission qu'il est important de souligner comme la valorisation de l'approche programme et la poursuite du travail de concertation avec les enseignants de la formation générale. La Commission note également les améliorations apportées au plan d'action.

En conclusion, la Commission reconnaît que le Cégep de Sorel-Tracy a su profiter de l'évaluation du programme *Arts et Lettres* pour en améliorer la qualité. Toutefois, elle ne peut conclure que des suites satisfaisantes ont été apportées à la recommandation puisque les mesures visant à y répondre ne sont pas toutes complétées. Elle demande donc au Collège de l'informer lorsque ces dernières auront été menées à terme.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur